

PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – AIDE A L'ACQUISITION DU MOBILIER DE TERRASSE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur

expose :

Par délibération n° 2017-19.06-6 en date du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté la création d'un fonds d'aide à l'acquisition du mobilier de terrasse et approuvé le règlement d'attribution. Pour rappel, le montant de la subvention s'élève à 20% du montant HT des travaux cumulés, plafonné à 1000 € par commerce, et limité à une demande par an.

Une demande a été déposée. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, le projet a fait l'objet d'un accompagnement préalable. Il a également respecté la charte des terrasses, actualisée en mars 2024.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux HT subventionnés	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
SAS Le sarment M. Jean-Paul TURUANI	12 Rue des Halles	7023.07 €	20% du montant HT des travaux Plafonné à 1 000 €	1 000 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation de la subvention susmentionnée, le montant de cette dernière sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement de la subvention de 1 000 €.